



COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 20 septembre 2021

27-2021 Demande de subvention AAPMA

Suite à la demande de subvention de l'A.A.P.P.MA du Breuchin et de la Haute Lanterne reçue par courrier le 15 septembre dernier,

Et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal,

- Accepte la demande de subvention,
- Accorde la somme de 50 €,
- Demande à M. le Maire de s'assurer que les crédits nécessaires sont bien inscrits au budget.

28-2021 Mise en place d'un règlement intérieur

Vu le Code des Collectivités Territoriales ;

Vu la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 portant droits et obligations des fonctionnaires ;

Vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale ;

Vu le décret n°8585-603 du 10 juin 2005 modifié relatif à l'hygiène et la sécurité ainsi qu'à la médecine préventive dans la fonction publique territoriale ;

Considérant la nécessité pour la commune de Lantenot de se doter d'un règlement intérieur (annexé à la présente délibération) s'appliquant à l'ensemble de personnel communal précisant un certain nombre de règles, principes et dispositions relatives à l'organisation et au fonctionnement des services,

Considérant que le projet de règlement intérieur a pour ambition de garantir un traitement équitable des agents et faciliter l'application des règles et prescriptions édictées par le statut de la Fonction Publique Territoriale, notamment en matière de :

- ✓ Règles de vie dans la collectivité
- ✓ Gestion du personnel, locaux et matériels
- ✓ Hygiène et sécurité
- ✓ Gestion de discipline
- ✓ Organisation du travail

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal,

- Adopte le règlement intérieur du personnel communal
- Décide que le présent règlement entrera en vigueur le 27 septembre 2021
- Demande à M. le Maire de communiquer ce règlement à tout agent de la collectivité
- Donne tout pouvoir à M. le Maire pour réaliser les démarches nécessaires à la mise en œuvre de la présente délibération

29-2021 Terrain pour la réalisation des travaux de voirie Rue de La Lanterne

M. le Maire rappelle que dans le cadre du projet « Sécurisation du Village » il est question d'aménagements Rue de la Lanterne, au niveau de l'intersection avec la Rue des Grands Bois. Avec l'appui du plan des aménagements il indique aux membres du Conseil qu'un morceau de terrain privé doit être repris par la commune afin de pouvoir réaliser les travaux prévus. Le terrain en question est celui cadastré AB61 et la partie à reprendre serait d'environ 21 m², représentant l'extrémité de la parcelle du côté de l'intersection.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal :

- Donne l'autorisation à M. le Maire de contacter le propriétaire de ladite parcelle afin d'obtenir son accord pour une cession,
- Donne tout pouvoir à M. le Maire pour mener cette négociation à bien, et obtenir cette petite partie de terrain,

Modification inférieure à 10% de la durée hebdomadaire de poste d'agent communal polyvalent

La délibération n'a pas été prise et est reportée au prochain conseil